

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 16/10/2023  
Reçu en préfecture le 16/10/2023  
Publié le  
ID : 044-214400756-20231012-53\_2023-DE

Nombre de conseillers  
en exercice .....14  
présents .....9  
votants .....11

L'an deux mil vingt-trois, le **DOUZE OCTOBRE**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2023

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      GRIMAUD Sylvie  
GUILLEMOT Tatiana      MARTIN Yves      RAIMBAUD Nelly      HUGRON

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; RIOTTE Sandrine donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHIRADE Brigitte

## OBJET :

<b>53/2023</b>	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
----------------	--

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Pour pallier le départ en retraite du responsable des services techniques, au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, la déclaration de vacance et l'offre d'emploi déposées en novembre 2022 n'ont pas attirées de candidature de technicien. La même procédure a été réitérée en septembre 2023 pour le même résultat. M. le Maire propose donc de créer un nouveau poste d'adjoint technique pour assurer les fonctions de responsable des services techniques.

Par ailleurs, un adjoint d'animation remplissant les conditions pour accéder au grade d'adjoint principal d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, M. le Maire propose de créer cet emploi.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter le tableau des emplois suivant qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023,

FILIERE	CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1	35 heures
	Adjoint administratif	C	1	35 heures
	Adjoint administratif	C	1	35 heures
TECHNIQUE	Technicien principal 1ère classe	B	1	35 heures
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	20 heures
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique	C	3 +1	35 heures
	Adjoint technique	C	1	30 heures
	Adjoint technique	C	1	14,5 heures
ANIMATION	Adjoint technique	C	1	5 heures
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	28 heures
	Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	+1	28 heures
MEDICO-SOCIALE	Adjoint d'animation	C	2	28 heures
	Atsem principal 1ère classe	C	1	35 heures
			<b>19</b>	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal de la commune, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

